

# Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2021



Approbation du procès-verbal du 13 février 2021

Approuvé à l'unanimité

2. Le programme "petites villes de demain" a donné aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20.000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour devenir des villes dynamiques où il fait bon vivre.

- Programme sur 6 ans > 2020 - 2026
- Appui en ingénierie par le financement à 75%, d'un poste de chef de projet.
- Des outils pour les champs nécessaires à la revitalisation des bourgs centres (habitat, commerce, économie locale et emploi, mobilité douce, transition écologique).
- Un accès à un réseau professionnel étendu.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention d'adhésion au programme "petites villes de demain" permettant de demander le cofinancement du chef de projet voté à l'unanimité.

3. Vote du budget primitif lotissement "Les Narcisses"

Le budget du lotissement s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à 305 460€
- en section d'investissement à 394 570€

4. Choix de l'architecte pour la mission APS de réhabilitation du 22 rue Chaussade

Une consultation a été lancée auprès de 3 architectes pour la réalisation d'un Avant-Projet pour l'immeuble sis au 22 rue Chaussade à St Julien Chapteuil.

Un Tiers-Lieu, un espace coworking, un espace d'accueil et d'orientation vers les services publics sont envisagés dans ces locaux.

Après la présentation de la commission et le débat, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour le cabinet M+C Architecture.

5. Syndicat Départemental d'Energie : approbation de l'avant-projet des travaux d'éclairage avenue Jules Romains

Des travaux d'éclairage public avenue Jules Romains sont nécessaires. Le syndicat départemental d'énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55% soit  $1292.68 \times 55\% = 710.97\text{€}$

6. Rénovation de la toiture du V.V.F : Validation des travaux et choix de l'entreprise.

Entreprise Vial pour la réfection du plancher = 21 980€

Entreprise Vial pour la réfection de la toiture = 39 540€

Bâti Déco pour l'isolation = 21 845.30€

Voté à l'unanimité

7. Recrutement d'un stagiaire pour la réalisation d'un inventaire qualitatif du petit patrimoine de la commune.

A compter du 6 avril 2021 et ce jusqu'au 3 septembre 2021, un étudiant en Master Gestion des territoires et développement local de l'université Clermont-Auvergne va réaliser son stage à la mairie de St Julien Chapeuil.

Une indemnité de stage lui sera versée à raison de 3.90€ de l'heure, 7 heures par jour et 35h par semaine.

Les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer une convention entre l'université et la collectivité.

8. Avis sur le projet environnemental du site de Mont Chanis

Mr le Maire et 3 conseillers Municipaux ont reçu en Mairie samedi 20 mars, 4 personnes déléguées par le collectif "le Mont Chanis".

La lecture est faite du compte rendu de cette réunion et il est demandé aux membres du conseil de se prononcer par vote à bulletin secret sur ce projet.

12 personnes sont favorables au projet environnemental sur le site du Montchanis sans Via Ferrata enfants.

6 personnes sont favorables au projet environnemental sur le site Mont Chanis avec Via Ferrata enfants.

1 bulletin blanc.

Publié le Mercredi 07 Avril 2021